



EXTRAIT DES REGISTRES

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI
AU SBHG
45, RUE PAULE RAYMONDIS
A TOULOUSE**

LE MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 A 17 HEURES 30

Sous la présidence de Monsieur Philippe PLANTADE

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Daniel THOMAS (AUCAMVILLE), M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Christophe GOURSAUD (BEAUPUY), M. Romuald PONCE (BRUGUIERES), M. Vincent BOUVIER (CASTELGINEST), M. Pierre JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), M. Benjamin LENORMAND (GRATENTOUR), M. Patrice RENARD (LAUNAGUET), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Patrick HERBAUT (MONTRABE), M. Franck CHATELAIN (QUINT FONSEGRIVES), M. Alain SUSIGAN (SAINT-ALBAN), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mme Agnès MESTRE (SAINT-ORENS DE GAMEVILLE), Mme Ida RUSSO et MM. Marc FERNANDEZ, Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE et Robert MEDINA (TOULOUSE METROPOLE), M. Pierre LATTARD (SICOVAL), M. Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Patrick PLICQUE (CC COTEAUX DU GIROU), Mme Marina DAILLUT et M. Denis BRUN (CC DU FRONTONNAIS), M. Jacques LAMARQUE (CC HAUTS TOLOSANS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE) et M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

Avaient donné pouvoir : Mme Nicole VAYROU à M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), M. Clément RIQUET (TOULOUSE) à M. Philippe PLANTADE, Mme Véronique DOITTAU à M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. Grégoire CARNEIRO (TOULOUSE METROPOLE) à M. Vincent BOUVIER, M. Pierre VIRVES (CC SOR AGOUT) à M. Michel BOUYSSOU

Etaient absents excusés : Mme Anne-Lise CAMUS (FLOURENS), Mme Carine MIRANDA (FONBEAUZARD), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA) Mmes Annette LAIGNEAU et Cécile DUFRAISSE et MM. François CHOLLET et Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mmes Souhayla MARTY et Nicole MIQUEL-BEYLAUD et M. Pierre TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Didier AVERSENG (CC COTEAUX DU GIROU)

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU**AUTORISATION SPECIALE DE RECETTES ET DE DEPENSES -
DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023-**

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que le Comité Syndical a été amené à approuver le Budget Primitif 2023 au cours de sa séance du 29 mars 2023.

Depuis lors, le Syndicat Mixte a bénéficié de décisions attributives de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ainsi que de Vinci Autoroutes dans le cadre des mesures compensatoires inhérentes à l'autoroute Toulouse/Castres.

Il convient, dès lors, de prévoir l'intégration de ces aides financières et de prévoir l'inscription de dépenses nouvelles.

Concernant plus particulièrement les dépenses de fonctionnement, il est proposé de procéder à l'augmentation de la provision pour risques constituée en 2016 en la portant de la somme de 1 308 614,12 € à un montant de 1 652 614,12 €. Cette provision est constituée dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI et de l'opération concernant la restauration de la Saune et du lac sur la Commune de Sainte-Foy d'Aigrefeuille, opération inscrite au PPG 2017-2023.

Je vous propose, en outre, de maintenir cette provision en mode semi-budgétaire, ce qui permet de ne pas budgétiser la recette mais seulement la dépense au compte 6815. Un tel mécanisme comptable permet une réelle mise en réserve de la somme provisionnée qui sera totalement disponible pour financer la dépense liée à la réalisation du risque.

Je vous propose, dès lors, d'adopter une décision modificative n°1 au Budget Primitif de la manière suivante :

*** En recettes de fonctionnement :**

74751	604 528,46 €	GFP de rattachement
7478	436 861 €	Autres organismes (Agence de l'Eau et Vinci)
Total	1 041 389,46 €	

*** En dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011	13 775 €	
611	7 500 €	Prestations de service
6232	2 500 €	Fêtes et Cérémonies
6251	275 €	Voyages et déplacements
627	3 500 €	Services bancaires et assimilés
Chapitre 012	1 000 €	
6475	1 000 €	Médecine du travail
Chapitre 66	0,01 €	
66111	0,01 €	Intérêts réglés à l'échéance
Chapitre 67	604 528,46 €	
673	604 528,46 €	Titres annulés sur exercices antérieurs

Chapitre 042	344 000 €	
6815	344 000 €	Dotations aux provisions pour risques et charges
022	485,99 €	Dépenses imprévues
023	77 600 €	Prélèvement sur recettes de fonctionnement.
Total	1 041 389,46 €	

*** En recettes d'investissement :**

Chapitre 021	77 600 €	Virement de la section de fonctionnement
Total	77 600 €	

*** En dépenses d'investissement :**

Chapitre 21	5 000 €	
2135	5 000 €	Installations générales, agencements
Chapitre 23	22 600 €	
2313	22 600 €	Constructions
2318	50 000 €	Autres immobilisations corporelles
Total	77 600 €	

Si tel est votre avis, je vous invite, Mesdames, Messieurs, à prendre la délibération suivante :

ARTICLE 1 :

Est ouverte, au budget de l'exercice 2023 du SBHG, une autorisation spéciale de recettes et de dépenses, s'établissant de la manière suivante :

*** En recettes de fonctionnement :**

74751	604 528,46 €	GFP de rattachement
7478	436 861,00 €	Autres organismes (Agence de l'Eau Vinci)
Total	1 041 389,46 €	

*** En dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011	13 775 €	
611	7 500 €	Prestations de service
6232	2 500 €	Fêtes et Cérémonies
6251	275 €	Voyages et déplacements
627	3 500 €	Services bancaires et assimilés
Chapitre 012	1 000 €	
6475	1 000 €	Médecine du travail
Chapitre 66	0,01 €	
66111	0,01 €	Intérêts réglés à l'échéance

Chapitre 67 673	604 528,46 € 604 528,46 €	Titres annulés sur exercices antérieurs
Chapitre 042 6815	344 000 € 344 000 €	Dotations aux provisions pour risques et charges
022	485,99 €	Dépenses imprévues
023	77 600 €	Prélèvement sur recettes de fonctionnement.
Total	1 041 389,46 €	

*** En recettes d'investissement :**

Chapitre 021	77 600 €	Virement de la section de fonctionnement
Total	77 600 €	

*** En dépenses d'investissement :**

Chapitre 21 2135	5 000 € 5 000 €	Installations générales, agencements
Chapitre 23 2313	72 600 € 22 600 €	Constructions
2318	50 000 €	Autres immobilisations corporelles
Total	77 600 €	

ARTICLE 2 :

Le Comité Syndical décide l'augmentation de la provision pour risques et charges constituée sur l'exercice 2016 en mode semi-budgétaire en le portant de la somme de 1 308 614,12 € à la somme de 1 652 614,12 €

ARTICLE 4 :

L'inscription de cette provision donnera lieu à l'émission d'un mandat au compte 6815 pour un montant de 344 000 €.

ARTICLE 5 :

Le Comité Syndical autorise le Président à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES

Le Président du Syndicat Mixte, soussigné

Certifie exécutoire le présent acte

Publié le/...../.....

Déposé à la préfecture le/...../.....

Toulouse, le/...../.....

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE

Marie Raymondis

Toulouse

34 30 16 74

34 30 19 34



10/10/2023

10/10/2023